

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole lance un appel à projets pour dynamiser l'activité agricole et valoriser les espaces en zones PENAP

Maintenir et renforcer les espaces agricoles et naturels de son territoire fait partie des objectifs majeurs de la Métropole de Lyon. Ainsi, 9 836 hectares d'espaces agricoles et naturels sont déjà classés en périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP), et la collectivité lance un 6^{ème} appel à projets pour soutenir des projets visant à renforcer l'activité agricole en place, la pérenniser mais aussi mettre en valeur et assurer le bon fonctionnement des espaces agricoles et naturels classés en PENAP.

Cet appel à projets est ouvert **jusqu'au 10 décembre 2022** et dispose d'un budget de 400 000 €. Il est **ouvert aux agriculteurs, aux collectivités et aux acteurs locaux**. Pour participer, les candidats devront être installés sur le territoire de la Métropole, exploiter des terrains classés en PENAP (dans le cas des exploitations agricoles), et être engagés dans une démarche environnementale. Les projets présentés devront répondre à l'un des cinq objectifs suivants :

- **Pérenniser la destination agricole du foncier** (animation foncière, intervention sur le foncier bâti/non bâti, remise en valeur de terres en friche...)
- **Renforcer l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice** (développement de circuits courts, de nouvelles filières, d'outils de transformation sur le territoire, de pratiques agroécologiques...)
- **Encourager le renouvellement des exploitations et favoriser la transmission des bâtiments** (faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs, l'installation de nouveaux agriculteurs, le développement d'espaces tests agricoles...)
- **Préserver et restaurer les continuités écologiques** (création et maintien d'éléments favorables à la biodiversité ; plantation de haies champêtres ; mise en place de supports de communication ; restauration de milieux réservoirs de biodiversité...)
- **Renforcer le lien entre la ville et la campagne, les citadins et les agriculteurs** (actions de communication et d'information auprès des consommateurs et des urbains, développement de l'accueil sur les exploitations, actions de protection des espaces agricoles...).

Les aides possibles à l'investissement vont de **20% (taux d'aide de base)** à **60% (taux maximum)** : des bonifications seront accordées aux projets en **agriculture biologique ou en conversion**, ainsi qu'aux projets de **développement de circuits de proximité**, et de **mutualisation et coopération** entre acteurs.

Les dépenses liées aux **projets d'installation en bio et circuits courts** sur le territoire seront également soutenues à hauteur de **40%**.

Les **plantations de haies champêtres** pourront être soutenues jusqu'à **100% des dépenses éligibles**. Des aides sont également possibles pour les études de faisabilité (jusqu'à 80%), et pour l'émergence de projets ou l'expérimentation (dans la limite de 15 000€ par projet et de 80% d'aide).

Pour candidater : www.agri-lyonnaise.top

Pour obtenir le formulaire de candidature en format papier : **04 26 99 38 43**

Contact presse Métropole de Lyon

Baptiste BARLES bbarles@grandlyon.com

+33 (0)4 26 99 36 80 / +33 (0)6 69 33 08 90